

# 19<sup>e</sup> RALLYE DU CLAIN



**Garage MELUSIN**

SPECIALISTE DE L'AUTOMOBILE  
NEUF - OCCASION  
REPARATION  
TOUTES MARQUES



*Dimitri Bobin Photographie*

**3 et 4  
JUIN 2017**



**Lusignan**

**FFSA**  
COUSSE DE RALLYE



**LUSIGNAN - ROUILLÉ - ST SAUVANT**

L'A.S.A. Vienne Auto Compétition, vous présente le

## **REGLEMENT PARTICULIER**

### **Du 19ème RALLYE REGIONAL DU CLAIN**

### **3 et 4 juin 2017**

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes*

#### **PROGRAMME – HORAIRES :**

- Parution du règlement le lundi 3 avril 2017
- Ouverture des engagements lundi 3 avril 2017
- Clôture des engagements le lundi 22 mai 2017
- Parution du roadbook le samedi 3 juin de 8h30 à 16h00, à retirer au restaurant le Bistrouquet, 34 avenue de Poitiers, 86600 Lusignan.
- Reconnaissances le samedi 3 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
- Vérifications administratives samedi 3 juin de 14h30 à 19h00, à la salle des fêtes « Espace 5 » à Lusignan.
- Vérifications techniques samedi 3 juin de 15h00 à 19h30, à la salle des fêtes « Espace 5 » à Lusignan.
- Heure de mise en place du parc de départ samedi 3 juin à l'issue des vérifications
- Première réunion de collège le samedi 3 juin à 18h00.
- Publication des équipages autorisés à prendre le départ, heures et ordres de départ, le samedi 3 juin à 21h00.
- Le dimanche 4 juin, départ de Lusignan à 9h00, arrivée à Lusignan à partir de 16h41.
- Vérifications finales au Garage Mélusin, Av. de Poitiers à Lusignan.
- Publication des résultats du rallye dimanche 4 juin 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à la salle des fêtes « Espace 5 » à Lusignan.
- **Remise des prix le dimanche 4 juin sur le podium d'arrivée, à Lusignan.**

## ARTICLE 1 P- ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vienne Auto Compétition organise en qualité d'organisateur administratif et technique, le 19ème rallye régional du Clain qui se déroulera les 3 et 4 juin 2017. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Poitou Charentes du Sport Automobile sous le permis d'organisation n°05/2017 en date du 21/02/2017 et la FFSA sous le permis d'organisation n°202 en date du 27/02/2017

### Comité d'organisation :

Président et sécurité : Doryan CHOLLET  
Vice Président et partenaires : Julie RANCON  
Trésorier, presse et administratifs : Sébastien FERRON  
Secrétaire et responsable commissaires: Carole JEANNEAU  
Secrétaire adjoint et responsable logistique : Sébastien GOUJONNET  
Trésorier adjoint et responsable officiels : Valérie THEBAULT  
Remise des prix : Marie-Christine THOUVENET  
Sécurité : Daniel BLUTEAU

**Secrétariat du rallye : ASAVAC – D CHOLLET, 7 Chemin du Prensour 86240 ITEUIL - [asavac@free.fr](mailto:asavac@free.fr) - <http://www.asavac.fr> – Tél : 07 68 97 71 10**

**Permanence du rallye :** Depuis la date d'ouverture des engagements jusqu'au 2 juin, au secrétariat du rallye. Puis à l'espace 5, route de Jazeneuil, 86600 Lusignan, du 3 juin à la clôture de l'épreuve par le collègue. **Tél. 07 68 97 71 10**

### Organisateur technique :

ASA Vienne Auto Compétition – Mairie de Lusignan – 86600 LUSIGNAN

### **1.1P – OFFICIELS**

Commissaires sportifs :

Président :	Catherine CONDEMINÉ	Lic. : 56617
Membres :	Odile DELERUE	Lic. : 4282
	Dominique JOUBERT	Lic. : 14860
Directeur de Course :	Serge FAUVEL	Lic. : 2517
Directeur de Course Adjoint :	Patrick ORILLAC	Lic. : 14998
Directeur de Course Adjoint :	Bernard CONDEMINÉ	Lic. : 6916
Directeur ES 1 :	J. Louis MINEUR	Lic. : 29169
Adjoint ES 1 :	Kevin HABELIN	Lic. : 193149
Directeur ES 2 :	Patrice DELIAS	Lic. : 18375
Adjoint ES 2 :	Philippe DRONNEAU	Lic. : 148449
Médecin Chef :	Voir additif le jour de l'épreuve	
Commissaires Techniques :	Jean-Claude BRIGAUD	Lic. : 13558
	Thierry BAROU	Lic. : 153112
	Lionel DUBOIS	Lic. : 6168
	Sébastien BLANCHARD	Lic. : 214917
Chargés relations concurrents :	Fernand KAMP	Lic. : 50053
Tricolore :	Jacques POINOT	Lic. : 5558
000 :	Joëlle MARIEN	Lic. : 7881
00 :	Jean-Marie CAROF	Lic. : 203852
Damier :	Doryan CHOLLET	Lic. : 174681

### **1.2P - ELIGIBILITE**

Le rallye du Clain compte pour la coupe de France des rallyes 2017 (Coef. 2), le championnat régional de la ligue Poitou-Charentes et le Challenge des Notes d'Or.

### **1.3P – VERIFICATIONS**

Les équipages engagés **ne recevront pas de confirmation d'engagement**, la liste des engagés sera consultable sur le site <http://www.asavac.fr> et mise à jour régulièrement. Les équipages qui n'apparaîtraient pas sur cette liste voudront bien contacter le secrétariat.

Les équipages engagés sont convoqués aux vérifications aux dates et horaires suivants :

Vérifications administratives, **samedi 3 juin de 14h30 à 19h00**, vérifications techniques **samedi 3 juin de 15h00 à 19h30** à la salle des fêtes « Espace 5 » à Lusignan. Un CH sera mis en place de la sortie des administratifs à l'entrée aux techniques (30 mn). Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au garage Mélusin, Av. de Poitiers à Lusignan. Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC.

## ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3P - CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P – DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P** - Toute personne qui désire participer au 19<sup>ème</sup> rallye du Clain doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 22 mai 2017, accompagnée des photocopies obligatoires.

**3.1.10P** – Le nombre d'engagés est fixé à 100 voitures maximum. L'organisation se réserve le droit d'annuler le rallye si moins de 50 engagés le lundi 22 mai.

**3.1.11.1P** – Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €

b) sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €

**3.1.12P** – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**3.3P – ORDRE DE DEPART** : Conforme au règlement standard F.F.S.A. Dans l'ordre des numéros pour la première section, reclassement sur les temps de l'ES1 pour la deuxième et troisième section dans la mesure du possible.

## ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P – Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. **L'assistance est interdite sur l'ensemble du parcours** excepté dans les zones précisées sur le road book. **A proximité de la salle des fêtes**

#### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au règlement particulier.

## ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P – DESCRIPTION

Le rallye régional du Clain représente un parcours de 126.2 Kms dont **39.900 Kms** chronométrés.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales :

St Sauvant : 6.65 Kms ES 1 - 3 - 5

Rouillé : 6.65 Kms ES 2 - 4 - 6

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe Itinéraire.

### 6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**6.2.6P** - Elles seront autorisées le samedi 4 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

**Attention les concurrents devront respecter le code de la route, les horaires ci-dessus et les riverains : application de l'article 6.2.7**

#### 6.2.7. PENALITES

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages (Championnat de France Rallyes Terre, voir article 6.2) ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

## ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

**7.2.11P** - Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble orange

Chef de poste : Chasuble orange + badge

## ARTICLE 8P - RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10P - PRIX

Prix en espèces : 13 525 €

	1	2	3	4	5	TOTAL
<b>Scratch</b>	<b>150</b>	<b>100</b>	<b>50</b>			<b>300</b>
<b>Groupe*</b>	<b>150</b>	<b>100</b>	<b>75</b>			<b>1 625</b>
<b>Classe</b>	<b>250</b> <small>** - 50% de 1 à 3 partants</small>	<b>125</b> <small>De 4 à 8 partants</small>	<b>75</b> <small>De 9 à 14 partants</small>	<b>50</b> <small>Si plus de 15 partants</small>		<b>11 500</b>
<b>Total</b>						<b>13525 €</b>

*\*Primes de groupe si plus de 5 partants – Les primes sont cumulables.*

*Les classes A7K et A7S seront confondues pour les primes. Si le nombre de partants est inférieur à 70, le montant des primes sera diminué de 10 %.*

*Une prime de 100€ sera attribuée à la première pilote féminine, à partir de 3 partants*

Coupes :

- Aux 3 premiers du scratch
- Aux 3 premiers de groupe
- Au premier de chaque classe
- A 3 commissaires.
- Les coupes ne sont pas cumulables

**La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée à partir de à la salle des fêtes « Espace 5 » à Lusignan.**

### **ATTENTION :**

**Il faut que cette manifestation sportive soit une fête pour tous. Pour la pérennité de notre épreuve, nous comptons sur vous : SOYEZ RESPONSABLES, RESPECTEZ LA SECURITE, LES RIVERAINS, LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE ET L'ENVIRONNEMENT**

**Merci, et bon rallye.**

## **HEBERGEMENTS :**

### **Quelques idées pour trouver votre hébergement :**

=> Gîtes de France Vienne - [www.gitesdefrance-vienne.com](http://www.gitesdefrance-vienne.com)

Tél : 05 49 37 19 77 ou 05 49 37 48 58 - Fax: 05 49 37 19 79 - [info@gitesdefrance-vienne.com](mailto:info@gitesdefrance-vienne.com)

=> La rubrique hébergement, sur le site de la Communauté de communes du Pays Mélusin : [www.cc-paysmelusin.fr](http://www.cc-paysmelusin.fr)

=> Le site touristique de la Vienne : [www.tourisme-vienne.com](http://www.tourisme-vienne.com)

